



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du vendredi 03 mai 2024

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Demande de rapports :

CRITERIUM U10 ESPOIR poule N du 23/03/2024 :

Rencontre n° : 27528663

Rencontre : Senart Moissy 33 – Gretz Tournan 33

Lecture du rapport de David PARRALEJO, éducateur à Gretz-Tournan, sur les événements ayant eu lieu en cours de rencontre envers un joueur de Gretz-Tournan (coup volontaire) de la part d'un joueur de Sénart-Moissy, entraînant l'arrêt de la rencontre. Signalement de comportements inadaptés de personnes ainsi que d'inaction de l'encadrement de Sénart-Moissy

Lecture du rapport de Mr PASO LOKOTO Mervelin concernant les événements de la rencontre. Précision d'un coup involontaire, mais aucun nom de joueur fourni

Après analyse des différents rapports, la commission décide de classer le dossier.

Finale Départementale U11 G IDF du 27/04/2024

Club : CA COMBS LA VILLE

À la suite d'une fraude sur identité concernant un joueur de l'équipe concernée, l'équipe de COMBS LA VILLE est déclassée sur le classement final de la manifestation. Décision prise par le comité d'organisation le jour de la manifestation

Pour donner suite au dossier, la commission décide de transmettre le dossier à la Commission de Discipline.

Demande de changement de joueurs :

CS DAMMARTIN – U10 Excellence – 1 changement : **Validé**